Les accidents

Un tuteur de la société anonyme de peignage, rue du Collège, *11, a heurté au tuyau de conduite d'eau et s'est fait une contusion peu grave.*

Pouvrier, Jules Delegrange, âgé de 52 ans, demeurant à Wattrelos, a reçu les soins de M. le docteur Leplat, qui a ordonné un repos de 8 jours.

Accident de travail

Un aide électricien, Henneuse Renaux, âgé de *29 ans, demeurant rue de Flandre, cour* Wattel-Perrot, 5, travaillant pour l'établissement Léon Allart, Grande-Rue, est tombé d'une échelle sur laquelle il était monté pour nettoyer des vitres.

Dans sa chute il s'est fait une entorse tibio-tarsienne droite et une fracture de la malléole externe.

Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Dessane, qui a déclaré que la guérison de ses blessures demanderait au moins trente jours.

Accident dans une teinturerie

Un ouvrier teinturier, Louis Florin, âgé de 21 ans, demeurant à Roubaix, travaillait à la teinturerie *Jules Bernard, Grande-Rue,* à glisser et en tombant s'est fait des contusions à la tête. Il a été reconduit en voiture à son domicile.

Une chute malheureuse

Lundi dernier, dans la *soirée,* un ramonneur Louis Franchomme, âgé de 34 ans, demeurant rue du Fort 5, travaillant à l'« Pigeon blanc » était occupé à nettoyer une cheminée dans un estaminet de la Grande-Rue et pour cela était monté sur une échelle.

Tout à coup, il glissa et tomba, il tomba si malheureusement qu'il se fractura plusieurs côtes. Jusqu'ici il avait été soigné chez lui, et ce n'est qu'hier matin qu'il a été transporté à l'Hôtel-Dieu. Il a reçu les soins de M. le docteur Delahousse.

Blessé dans une maison en construction

Hier après-midi, vers 4 heures, un accident assez grave s'est produit dans une maison en construction *au boulevard Gambetta.*

Un ouvrier peintre, Louis Bonnet, âgé de 28 ans, demeurant à la Madeleine, travaillant pour le compte de M. Planckaert, entrepreneur place de la Liberté, se servait d'une lampe à essence, qui fit subitement explosion.

Le pauvre ouvrier a été grièvement brûlé à la figure et à la main droite. Après avoir reçu des soins à la pharmacie Delarue, place de la Liberté il est reparti pour la Madeleine.

Une fausse alerte

Hier soir, vers six heures, les avertisseurs annoncaient un incendie rue Pierre-de-Roubaix. Les pompiers se rendirent immédiatement à cet endroit mais cherchaient inutilement le feu. Les avertisseurs avaient fonctionné et cependant personne n'y avait touché. Il a été impossible d'expliquer ce fait.

Arrestation d'un expulsé

Un nommé Léopold Massemaere, âgé de 32 ans, demeurant à Mont-à-Leux, a été arrêté mardi soir, vers sept heures, pour infraction à un arrêté d'expulsion et a été écroué au dépôt.

AUTOUR DU TRIBUNAL

Les procès-verbaux de la Douane

A une de ses dernières audiences, le tribunal de paix du canton Nord a rendu un jugement intéressant en matière de douane. Voici dans quelles circonstances : Il y a environ un an, un sieur C..., de Wattrelos, avait été condamné dans cette juridiction et par défaut, à 500 fr. d'amende pour opposition à l'exercice des préposés des douanes, opposition qui avait été si violente qu'un de ces derniers avait dû tirer sur lui C..., un coup de revolver qui l'atteint au bras.

En raison de cette blessure, et vraisemblablement par un sentiment de générosité bienveillante, l'administration des douanes n'avait pas cru devoir signaler le jugement au condamné mais voilà qu'aujourd'hui celui-ci se retourne contre elle, fait opposition au jugement par défaut et demande administrer patemoins la preuve qu'il a été de la part de la douane coupé d'une tentative d'assassinat, corroborant par suite à l'opposition du jugement rendu contre lui.

Son avocat, un des plus distingués de Tourcoing, à cette remarque du juge que les procès-verbaux de la douane font foi jusqu'à inscription de faux — ce qui exclut la possibilité d'une preuve testimoniale — réplique, en s'appuyant sur un arrêt de cassation qui remonte à 1867, que la preuve testimoniale en pareille matière *interdite sans doute pour les délits qui lesent l'Etat,* ne l'est pas pour ceux qui ne sont préjudiciables qu'aux biens de la douane.

Un jugement motivé et que les Tribunaux feront bien de modifier, fait justice de cette prétention en décidant que la disposition que la loi est dans aux preposés *des douanes jusqu'à inscription de faux* s'étend à tous les faits qu'ils constatent même aux faits d'une condition ne lesant pas l'Etat.

Duro ics, soldex.

Les Combattants de 1870-71

La commission administrative des Combattants de 1870-71 (Maintenu) rappelle aux sociétaires que la réunion trimestrielle a lieu au café Pouflore, dimanche prochain, 12 juin, à six heures du soir.

Ordre du jour : Paiement des cotisations, admission de nouvelles sociétaires et communications très importantes.

Ecole de Natation

Ainsi que nous l'avons annoncé il y a quelques jours, l'*école de natation* sera ouverte au public à partir du mardi 11 juin courant.

Le mercredi de trois heures du soir à la fermeture et le vendredi, de 5 heures à midi, sont des demi-journées réservées aux femmes.

TOURCOING

Accident de travail

M. Alphonse Ghesquière, 18 ans, magasinier de M. Dassonville, a contracté des contusions lombaires et une entorse du pied gauche en manipulant des balles de coton.

Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Bernard et a *ensuite été reconduit* à son domicile rue Fin-de-la-Guerre. La guérison demandera une quinzaine de jours.

Extradés

La gendarmerie de Tourcoing a remis entre les mains des autorités belges les nommés Van Resseghem Florimond, 24 ans, charpentier, né à Assemede (Belgique), réclamé par le parquet de Gand pour l'inculpation de vol ; Léonine Barbiers, 23 ans, lingère, née à Charquinin (Belgique), prévenue par le parquet de Bruxelles pour avortement. Ces deux individus sortent de la *prison de Lille.*

Un convoi de *onze expulsés* a été dirigé sur la *frontière belge par la gendarmerie de Tourcoing.*

Enquête de commodo et incommodo

Sur l'acquisition d'une propriété *rue de Gand, à l'effet d'y installer le* **Tribunal de Commerce.**

Le 16 juin, M. Vincent, désigné comme commissaire enquêteur, se tiendra à l'Hôtel de Ville de 2 heures à 5 heures, à l'effet de procéder à l'information de « commodo et incommodo » concernant l'acquisition votée par le Conseil municipal d'une propriété située sur rue de Gand, à l'effet d'y installer le Tribunal de Commerce et le Conseil des Prud'hommes.

Wattrelos. — *Fraude.* — Les douaniers de service mercredi soir, à onze heures, au sentier Ségard, arrêtaient le nommé Aimédée Cornille, 17 ans, demeurant à Roubaix, qui passait en fraude 6 k. 400 d'allumettes d'une valeur de 38 francs.

Le recrutement des chevaux. — Le recensement des chevaux aura lieu à Wattrelos demain prochain, à 7 heures du matin, pour le canton Nord et à 8 heures *1/2 pour le canton Est.*

Croix. — *Accidents.* — Un jeune homme d'Annappes, Duchatillon, âgé de 18 ans et qui travaille chez Holden a eu le pied gauche légèrement brûlé en le posant sur un tuyau de vapeur.

Il y aura incapacité de travail pendant trois semaines.

— Achille Delvigne de Roubaix a, dans le même établissement été blessé par des cylindres de son métier.

Il a eu les doigts écrasés et un repos de 15 jours lui sera nécessaire.

Union sociale et patriotique. — On nous prie d'insérer la communication suivante :

Aujourd'hui vendredi, à 8 heures 1/2, chez M. Platel, estaminet du Hussard français, réunion préparatoire de tous les membres des comités de l'Union sociale et patriotique.

Ordre du jour très important.

Une femme qui se blesse en descendant de tramway. — Jeudi vers 3 heures, le car venant de Roubaix était arrivé près de l'estaminet du *Saint-Elie* et le sapeur-pompier Coman cornait au frein, quand Mme Leroy demeurant rue de la Longue-Chemise à Roubaix, croyant à un accident, descendit à la marche.

Elle se blessa à la cuisse droite. Le conducteur, M. Delaeneuville, la remit aussitôt en voiture pour continuer le parcours.

Espérons que cette chute n'aura pas d'autres conséquences que l'émotion causée à tous les voyageurs.

Croix. — La commission du bureau de bienfaisance de Croix prie MM. les fournisseurs de bien vouloir remettre leur facture dans bon délai *les sont possesseurs, dans le plus bref délai possible,* chez M. Deleporte, secrétaire, 101, rue Kléber à Croix.

Lys-lez-Lannoy. — *Un expulsé.* — Mercredi après-midi, le nommé Auguste Martens, *âgé de 34 ans, demeurant à Mont-à-Leux,* a été arrêté pour infraction à un arrêté d'expulsion en date du 15 novembre 1886.

Baisieux. — *Une sourd subite.* — Mardi soir un individu, Emmanuel Houseau, âge de 45 ans, sans domicile fixe, recevait l'hospitalité chez M. Boart, cantonnier.

Mercredi matin M. Boart le trouva malade et fit chercher un médecin. Quand ce dernier arriva, Houseau avait cesse de vivre. Il était mort d'une rupture d'anévrisme.

Abandonnez l'usage du Gaz qui occasionne des explosions terribles. Brûlez du *Pétrole qui vaut quatre fois moins cher a cause des droits réduits et qui donne une lumière plus belle.*

Se préférence demander les produits de la Raffinerie de Pétrole du Nord de Marquet, électricine et étoile du Nord. b.o.

LILLE

Grave affaire rue Masurel

Une femme ligottée et frappée

Hier, à neuf heures un quart du soir, une grave affaire qui dénote chez le malfaiteur une rare audace, a eu lieu rue Masurel : Un voleur s'est introduit chez M. Pauriche, graveur, a ligotté, frappé violemment sa femme et tenté de voler.

Voici les renseignements que nous avons recueillis sur cette lamentable affaire :

Le coup du timbre

Vers neuf heures du soir, M. Pauriche, graveur, 2, rue Masurel, avait quitte son domicile, se rendant à l'estaminet Martin, rue des Prêtres avec un de ses amis, M. Bressin.

Il y était rejoint par son père et sa mère alors que Mme Pauriche.

Les parents gagnèrent leur chambre du 2e étage, leur belle-fille avait demandé qu'elle ne tarderait pas à aller se coucher.

Mme Pauriche avant de monter à sa chambre se mit un instant sur le seuil de la porte pour parler à un ami. Vers huit heures un quart un individu entrait dans le magasin demandant à Mme Pauriche de lui fabriquer un timbre au nom de Dubois. Comme il n'y avait pas de timbre dans la place, Mme Pauriche se rendit dans la cuisine.

Tentative criminelle

Le malfaiteur la suivit et au moment où Mme Pauriche prenait sa lampe pour l'allumer, il s'élança sur elle. Affolée, Mme Pauriche s'empara d'une assiette qui se trouvait sur la table où étaient les restes du souper et la lança par mégarde de dessus la tête de l'individu. L'assiette lui effleura le front sans l'atteindre et alla se briser contre la muraille.

Hélas furieux, le criminel s'écria : « Puisque c'est comme ça, je vais te casser la gueule. En même temps il lui portait deux coups de pied d'une extrême violence au ventre et lui ligotait le front avec un torchon.

M. Pauriche tombe évanouie.

Le malfaiteur prit une corde d'emballage dans des poches, lui ligotta solidement les mains et la jeta dans une chambre voisine, le corps appuyé contre la porte qui donne dans le couloir. Cela fait il ouvrit la porte de l'armoire où il savait que M. Pauriche plaçait dans la journée sa caisse contenant l'argent.

Fort heureusement le graveur, avant de se rendre à l'estaminet Martin, avait retiré la caisse de l'armoire et l'avait portée dans sa chambre comme il le fait chaque soir.

Le retour du mari

Vers dix heures moins le quart M. Pauriche rentrait chez lui. Trouvant la porte de la rue encore ouverte, il conclut que sa femme n'était pas encore couchée et chercha après elle.

Il traversa le couloir et essaya de pénétrer par la porte donnant sur le couloir. Ne pouvant y parvenir, le corps de Mme Pauriche faisant obstacle, il revint sur ses pas et rentra dans la cuisine par le magasin. Cette cuisine a en effet deux issues.

Comme le malfaiteur n'avait pas laissé à Mme Pauriche le temps d'allumer sa lampe, l'obscurité était complète.

M. Pauriche craqua une allumette et aperçut sa femme étendue dans le coin de la cuisine. La *malheureuse qui était encore évanouie,* râlait faiblement.

La croyant malade il la transporta sur une chaise et à la lueur de la lampe qu'il avait allumée il aperçut son front baigné de sang. Affolé il courut à la porte du couloir et appela ses parents leur criant qu'on venait de tuer sa femme.

Les secours

Les parents accoururent à son appel et tous trois firent revenir *a elle la malheureuse qui* leur raconta les faits que nous venons d'énoncer.

Tous trois la portèrent sur son lit et M. le docteur Turgard fut mandé aussitôt. Celui-ci crut pouvoir tout compliquée toujours possible avec les coups donnés dans le ventre, les rassurer. Les blessures du front sont légères. Mme Pauriche a eu la fièvre une partie de la nuit.

Le signalement du criminel

Bien qu'il soit fort difficile à Mme Pauriche de préciser les traits caractéristiques de son agresseur, celle-ci estime qu'elle le reconnaîtrait à première vue.

Tout ce qu'elle a remarqué c'est qu'il était de taille moyenne, d'assez forte corpulence et avait une moustache noire. Il avait un chapeau mou, portait un veston et une lavallière.

Encore ces caractéristiques n'ont-elles été constatées par elle qu'à la lueur d'une allumette qui devait servir à enflammer la mèche de la lampe.

L'enquête

M. Perlet, commissaire de permanence, s'est rendu aussitôt accompagné de son secrétaire sur les lieux.

MM. Cornille et Lescroart qui faisaient leur pipe à l'estaminet *Lescroart, rue Masurel,* situé juste en face de chez M. Pauriche, n'ont rien vu ni entendu. Il en est de même des parents de Mme Pauriche et d'une locataire qui habite le premier étage de la maison du graveur.

Plusieurs agents de sûreté ont été laissés rue des Prêtres et rue Masurel.

La cave de M. Pauriche et tous les recoins de la maison ont été visités, histoire de constater si le malfaiteur, son coup fait, ne s'était pas caché. On n'a trouvé nulle part aucune trace de son passage. Il est certain qu'il a pris aussitôt la fuite. Cette tentative criminelle avait attiré rue des Prêtres et rue Masurel une foule considérable qui commentait ces graves incidents.

UN INCENDIE A FIVES

Cette nuit, vers deux heures et demie du matin, un incendie s'est déclaré dans l'usine de MM. Brabant frères, fabricants de céruse, 64, rue de Belle-Vue.

Les feux étant arrêtés, on ne sait encore quelle est la cause de cet incendie, qui a pris naissance dans la fonderie des gauffres qui servent pour le séchage de la céruse.

Les flammes, qui déjà dépassaient la toiture, *ont été aperçues par un voisin,* M. Willart, demeurant 59, rue de Belle-Vue et qui donna l'alarme.

En quelques minutes, les pompiers étaient sur les lieux, avec la pompe à vapeur et un dévidoire, sous le commandement du lieutenant Aerts.

A l'heure où nous quittons les lieux, on nous assure que le danger est conjuré. Nous le souhaitons, car derrière le magasin enflammé se trouve une cuve d'huile contenant environ 40 mètres cubes de ce liquide dont la combustion causerait un véritable désastre.

A demain les détails.

Mort mystérieuse d'un enfant

L'autopsie du jeune bébé trouvé mort dans le lit de sa mère, rue au Péterinck, a été faite, hier, à la Faculté de médecine par M. Dutilleul, médecin légiste.

Le praticien a conclu à une mort accidentelle par étouffement.

Quant à la mère, elle a été transportée à l'Hôpital Saint-Sauveur dans un état assez grave. Elle souffre d'albumine, de diarrhée, quelque peu irresponsable, par suite d'une précédente fièvre puerpérale.

Essieu brisé

Le bruit avait couru qu'un grave accident de tramway s'était produit à la porte de Roubaix.

Renseignements pris, voici à quoi se borne l'affaire. Le tramway à vapeur n° 3, allant à Roubaix, avait quitté la Grand'Place, à 3 heures. Arrivé en face de la boulangerie Miens, à quelques mètres de la porte de Roubaix l'essieu de la machine se brisa.

Le débordement des voyageurs eut lieu immédiatement. Quant à la machine, elle est restée en panne plusieurs heures.

Ventes à la Chambre des notaires

La séance d'adjudications au local de la Chambre du mercredi 8 juin 1898 a donné les résultats suivants :

L'article premier, consistant en une maison à Lille, rue de Bourgogne, 16 mise à prix 30,000 fr., a été adjugée pour 31,000 francs.

Les articles 2 à 7 inclus, comprenant une ferme et 15 hectares 57 ares à Houplines-sur-la-Lys. Mise à prix des ensemble réunis : 68,200 fr., adjugés pour 72,300 fr.

L'art. 8, consistant en 3 hectares 33 ares 57 centiares de labour à Templeuve-en-Pevèle. Mise à prix 5500 fr., adjugé pour ce prix.

L'art. 9 consistant en 75 ares 74 centiares de labour au même lieu. Mise à prix 1800, adjugé pour ce prix.

L'art. 10 consistant en 79 ares 26 centiares de labour au même lieu. Mise à prix 2000 fr., adjugé pour ce prix.

L'art. 11 consistant en 81 ares 66 cent. de labour au même lieu. Mise à prix 23,000 fr., adjugé pour ce prix.

L'art. 12 consistant en 60 a. 86 c. de labour au même lieu. Mise à prix 16,000 fr., adjugé pour ce prix.

L'art. 13 consistant en 77 a. 20 c. de labour au même lieu. Mise à prix 2,000 fr., adjugé pour ce prix.

L'art. 14 consistant en 77 a. 90 c. de labour au même lieu. Mise à prix 18,000 fr., adjugé pour ce prix 18,700 fr.

L'art. 15 consistant en une maison à Lille, rue Adolphe-Wergin, 10. Mise à prix 10,000 francs, adjugée pour 11,800.

L'art. 17 consistant en une maison à Lille, rue Sarpaert, 23. Mise à prix 18,000 fr., adjugé pour ce prix.

L'art. 18 consistant en 1 hectares 50 ares de labour à Lille. Mise à prix 12,000 fr. n a pas été adjugé.

L'art. 19 consistant en 300 m. carrés 86 ds terrain à Lille, rue St-André. Mise à prix 300 fr. 86, adjugé pour 800.

L'art. 20 consistant en quatre maisons de fournaliers à Marcq-en-Barœuleuil-sur-St-Martin, 41, 43, 45 et 47. Mise à prix 7,000 fr., adjugé pour 7,800 fr.

PAS-DE-CALAIS

Série d'accidents à la fosse n° 8 de Lens

Un mineur tué

Hier dans l'après-midi, l'aide mineur Gustave Hiraeau, âgé de dix-sept ans, se trouvait en haut du plan incliné n° 229 niveau 308 de la veine Ernestine de la fosse n° 8 des mines de Lens. Pendant qu'il se trouvait sans lumière il lança sans avoir pu préalablement l'accrocher au câble une berline chargée de charbon.

Cette berline descendit le plan incliné avec une grande rapidité et vint atteindre le jeune ouvrier Gustave Dujardin, âge de dix-huit ans, qui se trouvait posté au bas.

Le malheureux fut relevé portant des sérieuses blessures et malgré les soins qui lui furent prodigués par M. le docteur Brulant, il ne tarda pas à expirer. Son corps a été transporté *au foyer* chez ses parents qui habitent la commune d'Annœullin (Nord).

— L'ouvrier mineur Victor Lampin, âgé de 38 ans, procédait en face du plan incliné n° 248, veine Sainte-Barbe, à l'abattage des bois du soutènement *lorsqu'une pierre se détachant* de la voûte vint l'atteindre, lui coupant les deux premiers doigts de la main gauche.

BOULOGNE-SUR-MER

Naufrage d'un bateau Boulonnais

Le bateau de pêche 2333 *Dieu et Marie* du port de Boulogne a été abordé mardi, près des côtes anglaises, par le vapeur norvégien *Louise.* Les 10 hommes de 2333 ont été jetés à la mer ; ils ont pu être tous sauvés.

Les matelots ont été débarqués ce matin à Leith (Ecosse).

DANS L'INTÉRÊT DE VOTRE SANTÉ
ne prenez jamais d'autre apéritif que l'excellent VIN de
BANYULS-TRILLES
soigneusement préparé avec du vieux vin de BANYULS et le meilleur QUINQUINA.
Ce puissant tonique est, d'ailleurs, LA SEULE consommation de ce genre qui soit particulièrement recommandée par le corps médical tout entier.
Dans tous les Cafés et les Bons Estaminets
Exiger l'étiquette sur la bouteille.

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 9 juin

Présidence de M. Dassonville, vice-président
Ministère public : M. Houzet, substitut.

L'affaire de la rue de l'Alma à Roubaix. — *L'agression dont M. Carlos Selosse a été la principale victime,* le 9 mai, a donné lieu à la comparution d'Alfred Valacke, 34 ans, frappeur, 12, rue Magenta, 15 fois condamné et d'Amand Donne, 34 ans, cabaretier.

Ce dernier, *seul heureux jusqu'ici pour n'avoir été condamné qu'une fois, fut en même temps secrétaire du Parti ouvrier et inscrit à l'Union sociale et patriotique.*

Valacke, par suite de ses condamnations, n'est pas électeur.

Trois agressions ont été commises le 9 mai par la bande dirigée par Amand Donné et dont Valacke était l'exécuteur en chef.

Celle qui a coûté à M. Carlos Selosse un mois de maladie (et sa convalescence en a lui-même pas permis de venir témoigner), est la plus grave.

M. Carlos Selosse, passant à 7 h. 1/2 du soir, rue de l'Alma, fut terrassé par deux assommoirs. Une pénitentiale faillit en être la conséquence et son côté dut être ouvert pour en retirer du sang.

Rue de la Providence Valacke a frappé M. Albert Philipon, 25 ans, employé de commerce, habitant le n° 19 et M. Alfred Dewaele, 25 ans, peintre, rue Dereignancourt. 3. Rue de Lannoy, il a frappé M. Cornille, rue des Longues-Haies, Donné a frappé M. Nockain Pierre, 63 ans, tisserand, rue de Lannoy Bernard, 13, et son fils Achille, 26 ans, cordonnier, 25, rue de Leuze.

C'est M. Lecour, commissaire de police, et M. le juge Delaté, qui a eu le soin d'instruire toutes les affaires roubaisiennes, qui ont fait celle-ci au Lille.

M. Houzet a requis en plaignant les parties qui doivent recourir au secours d'hommes comme Valacke : **sanguis.**

Après plaidoierie de Me Barbe et Thévenin, le tribunal a renvoyé son jugement à demain.

Au cours de la plaidoierie de Me Barbe un incident s'est produit dans la salle des Pas-Perdus. Un individu a crié : « Les commissaires de police, c'est des fainéants. » Les gendarmes ont court l'arrêter.

A propos de l'affaire Valacke, il convient de noter que Edouard Dusbarbiers, cet individu de Roubaix, qui avait voulu frapper d'un coup de couteau son oncle, croquemort, au cours d'un enterrement à cette ville de la prison, où il venait de subir un instant sur ses conditions en ses gardiens.

Il a été transféré à l'hôpital St-Sauveur d'où il sera dirigé sans doute, sur l'asile d'aliénés.

Enfin, en ce qui concerne Vanverloop, l'assassin de Dormet, qui fut condamné le jeudi 2 juin avec quinze témoins, de 2 heures à 7 heures du soir, il a été confronté hier jeudi, avec dix-neuf témoins nouveaux, en présence de son prédécesseur. Les confrontations continueront aujourd'hui vendredi à onze heures.

Au sortir d'une réunion. — Dans la nuit du 7 au 8 mai, à Wattrelos, Emile Honoré et Auguste Deuscor ont « causé » dans une conférence avec les sœurs Dolanney et Clatauis, celui-ci en montrant *influent du parti.*

Honoré hers un mois de prison. Demoz. obtient la sursis pour 8 jours.

LILLE

L'affaire de mœurs de la Porte de Valenciennes. — Alexis Dupuis, 19 ans, mis en jugement, par les soldats du poste de la porte de Valenciennes après que ceux-ci eurent trouvé mauvaises postures, il avait saute sur le dos du brigadier Lorizier, a été condamné à six mois de prison et 16 fr. d'amende pour outrage public à la pudeur.

L'agression rue Gambetta, boulevard des Ecoles. — On se souvient que le 16 avril, on découvrait rue Meurein, un homme évanoui, nommé Carlier, que deux individus qui se débattaient avaient autrement assommé et dévalisé.

Ses agresseurs, Dardenne et Gaichot, furent découverts et punis de 2 ans de prison.

Lors de la perquisition que fit M. Boillerant, au domicile de Gaichot, il découvrit dans une pièce pratiquée dans la tapisserie, deux reconnaissances du Mont de-Piété, grâce auxquelles on put acquérir la conviction que Dardenne et Gaichot, avaient commis en argent et les reconnaissances même, au sieur Joseph Cocquwind, 27 ans, tailleur, place de la Nouvelle-Aventure, 2.

Celui-ci, assailli dans la rue du boulevard des Ecoles ne fut pas dévalisé. Il reconnut en Dardenne Gaichot ayant étonné une première fois, le rejoignant, l'enivra et cinquante ans, mais il ne put le vaincre.

Par malheur, le tribunal n'a pas cru la preuve suffisante et a acquitté Gaichot.

Il comparaît du reste pour vol de main pour une autre agression.

Ce dangereux individu, très souvent condamné pour vol, n'a que vingt ans.

AFFAIRES DIVERSES

Le tribunal a condamné Julien Gau, 36 ans, journalier à Lille, à 15 jours et 5 fr. avec sursis, pour vol et à 15 jours et 5 fr. avec sursis, pour vol, Gau, journalier à Lomme, a eu mais pour coups ; Eloard Vignoron, 20 ans, de Lille, à 8 jours pour vagabondage.

Henri Vanhée, 25 ans, teinturier à Lille, à quinze jours et cinq fr. pour rébellion et irrésec. Alexis Sonneville, 20 ans, à 15 jours pour coups et outrages ; Elisa Verdonck, de Roubaix, à 10 jours et 5 fr. pour outrages et irrésec ; Emile Petit, 18 ans, de Lille, pour d'Abouhar, à 8 jours pour coups ; et acquitte Louis Tonturier, 28 ans et Alphonse Deburge, 32 ans, accusés de vol et de filature, poursuivis *dans la même affaire.*

Condamne Jules Leseeg, 40 ans, d'Hellourdin, à quatre mois de prison et 100 fr. de peine pour abus de confiance au préjudice de la Société coopérative d'Hautbourdin — Clotilde de Moerbeke, à 16 fr. pour infraction.

Jean Baptiste Cavrois, 33 ans, tisseur à Roubaix, à 25 fr. et 5 fr. pour blessures par imprudence et contravention aux règlements. Marguerite Becquet, 14 ans, bâclesse, a en l'index droit coupé par le peigne d'un bobeinier de chaîne en marche.

Tribunal Civil de Lille

La propriété foncière

Dans son audience des criées du 8 juin 1898, le tribunal a prononcé les jugements suivants :

A Lille, la grande et belle propriété à usage de café, hôtel, restaurant, connue sous l'enseigne Grand Mutuel « *Ancien Café Jeanne* » avec immeubles modernes et les fonds et terrains en dépendant, d'une contenance de 540 mètres carrés, rue de Faidherbe, 2, à proximité de la gare, en face le Grand-Théâtre et la Bourse, était mise en adjudication après surenchère du sixième, sur la mise à prix de 147,500 francs.

M. Maurice de Collemberg, propriétaire à Paris, représenté par Me Cousin, avocat, avoué, a réuni au publicataire lors de la première adjudication, moyennant le prix de 155,500 fr.

M. Jannez, avoué surenchérisseur, représentant les cousors Matisse, a été déclaré adjudicataire moyennant le prix de 156,000 fr.

A Roubaix, quartier de Mauléit, 455 mètres carrés de terrain, situés front à la route départementale de Roubaix à Tourcoing et Samuel, ont été adjugés à Me Bultiau, moyennant 2,900 fr. sur la mise à prix de 500 fr.

A Croix, une maison bâtie en briques, couverte en pannes, composée de 3 pièces au rez-de-chaussée un étage, un grenier, une mansarde, sise rue Mirabeau, 29, jouxte au mois moyennant 17 francs, mise à prix séparément 1,000 francs, a été provisoirement adjugée à Me Bultiau, pour 1,100 francs.

Une autre, sise même rue, n° 33, semblable à la première, avec une plus petite cuisine au fond de la cour, mise à prix 1,000 fr. a été adjugée à Me Bultiau provisoirement 4,000 fr. à M. Desmazières. Cette maison est jouxte au mois moyennant 22 francs.

Une autre maison même rue, n° 31, encore en construction, a été adjugée provisoirement 1,100 fr. à M. Bultiau.

Mises à prix en réunion. 6,2-0 fr., les trois maisons ont été adjugées 8,250 fr. à M. Godron.

A Mons-en-Barœul, 15 ares de terre à usage de jardinier, *sise contour de la Chapelle, cour Lecoutre,* 3, occupée par M. Louis Lecoutre, susceptible d'un revenu annuel de 120 francs, mise à prix 1,500 francs, a été adjugée moyennant 1,500 francs à Me Boitel ; la mise à prix était de 50 francs.

A Mons-en-Barœul, 25 ares de terre à labour, plantées de quatre gros arbres fruitiers, à usage actuellement de maraîcher, sis, au sentier de la Plateresse, à proximité de la rue du Bois, ont été adjugés 1200 francs à Me Bulteau, la mise à prix était de 50 francs.

Tribunal correctionnel de Béthune

Le tribunal de Béthune, dans sa dernière audience correctionnelle, a prononcé les condamnations suivantes :

Mathilde Pievert, 22 ans, et Marie Pievert, femme Dedytsche, 29 ans, toutes deux journalières à Barlin, 40 jours de prison pour vol de charbon au préjudice de la Compagnie des mines de Bléquin — Emile Gillisset, 45 ans, entrepreneur à Lens, 2 mois par défaut pour banqueroute simple — Hienne Hart, 42 ans, 10 jours pour outrages à agents et mendicité — Henri Dochambre, 41 ans, domicilié à Paris, de 3 ans prison et 50 fr. d'amende pour escroquerie et tentative d'escroquerie — Eugène Lefebvre, 34 ans, manœuvrier, 1 mois de prison pour vagabondage — Celestin Périgny, 27 ans, maçon, sujet belge, 1 mois pour infraction à un arrêté d'expulsion — Charles Vergneghe, 20 ans, 40 jours pour mendicité — François Lompret, 33 ans, mineur et cabaretier à Hénin-Liétard, 1 mois pour coups à *sa femme.*

Nouvelles à la Main

Calino a assisté à la première séance de la rentrée de la Chambre.

— Eh bien, lui demande-t-on, avez-vous vu les greffiers ?

— Mais non, répond l'aimable gâteux... on n'a pas fait de quête !

***

Un « m'as-tu-vu » lit le journal.

— Elle est bien heureuse, elle annoncent que, dans la reprise de cet opéra déjà joué, le rôle du ténor sera créé par X...

— Peut-être bien, mais l'imposture. C'est *crié* qu'on a voulu mettre.

BRULE-MAISON.

Programmes des Spectacles et Concerts

VILLE DE ROUBAIX

La fanfare de Beaurepaire exécutera au Parc Barbieux le dimanche 12 juin, à cinq heures, les *morceaux suivants :*

PROGRAMME :

Première partie

1. Les grenadiers de Cancaze — 2. Ouverture de A. Gouvart — 3. Dames patriotes.

Deuxième partie

1. Barcelonè boléro — 2. La Fille du Régiment — 3. Doux regard.

VILLE DE TOURCOING

Concerts publics d'été. — La fanfare les Intimes exécutera le dimanche 12 juin 1898, à 5 heures de soir, sur la place Thiers, les morceaux suivants :

1. La Vengeur, marche militaire, XXX — 2. Ouvertere sur Marie-Henriette, L. Montagne — 3. Les Cosaques de Kazan, Cowen, Warney — 4. Polka pour piston et bugle, Labit — 5. Les Parques (fire partie), Boot — 6. Les Huguenots, fantaisie, Meyerbeer.

PETITE CORRESPONDANCE

A V., rue Laffitte à Paris — *Un groupe de camarades* : Nous ne tenons aucun compte des lettres anonymes.

LE FACTEUR.

Etat-Civil de Roubaix

Du 9 juin

Naissances. — Marie Houzet, boulevard de Cambrai — Georges Seys, boulevard de Cambrai — Henri Lemaire, boulevard de Cambrai — François Francens, rue Desaix, 38 — Lucienne Lejeune, rue d'Alger, 130 — Henri et Albert Marcq, jumeaux, rue Bernard, 42 — Marie Beltremieux, rue de la Balance, 96 — Julien Dewees, rue d'Alger, cour Scherpereel, 1 — Jules Vernackt, rue de Condé prolongée, 57 — Augustine Boucke, rue des Sept-Ponts, 31 — Thérèse et Lucie Gough, rue Lafontaine, 112.

Décès — Olga Dubois, 1 an, rue du Tilleul, 272. **Mariage.** — Entre : Adolphe Carlier, 24 ans, tisserand, rue du Cadeau, 101 et Marie Debyser, 28 *ans, journalière, id.*

Etat-Civil de Tourcoing

du 8 juin

Naissances — Raimond Tanghe, rue de l'Hôtel-de-Ville — Berthe Delmotte à la Maternité — Lucienne Fontaine, rue de Madagascar — Marceau Lemaire de la Epinette — Edmond Vandertarre, rue de la Vigne — Suzanne Vanoutre, rue de la Belle Vue — Madeleine Vuylsteke, rue de la Tossée — Alfred Lesveque, rue de Fualempin — Pierre Liard, rue des Roses.

Décès. — Hélène Lambin, 5 mois, rue de la Fontaine — Jules Dupuis, 1 an et 10 mois, rue de Tunis, 46 — Madeleine Desreumaux, 2 ans 23 jours, rue de Roncq, 36.

Du 9 juin

Naissances. — Armide Derycke, rue de Menin — Marie Bossut, rue du Rieu — Clémence Soenen, rue Duflos — Gustave Mouvier, rue de Gand — Cyrille Matton, rue aux Orions — Eugène Duaene, rue de Roubaix — Joseph Grunenwald, rue du Presbytère — Georges Mulle, rue de Roubaix — Albert Verzeu, rue d'Anvers — Charles Vanhoverbeke, rue des Prêts.

Décès. — Désiré Carlet, 6 mois, rue Bonne-Nouvelle, 97 — Gustave Bourey, 31 ans, 5 mois, teinturier, rue de l'Eglise — Marie Mahieu, 1 an 5 mois, rue aux Orions.

Etat-civil de Lisselles

du 25 mai au 9 juin

Naissances — Valentine Philippe, la Bassée — Marie Marescaux, les *Trois Fetes* — Clémence Catry, rue des Chaudronniers — Florimond Philippot, la Marlière — Jeanne Leroy, le Bar d'Enfer — Emile Bronckie, le Gavre — Jean Duhamel, le Petit Chemin — Desire Sax, la Vallée — Lucienne Guilbert, rue de la Gare.

Décès — Clemence François, 72 ans, rentière, la Vignette — Dal, mort-né, le Cashon — Desire Dumont, 37 ans, cultivateur, rue de la Vignette.

Mariages — Entre : Julien Delobel, 35 ans, garçon brasseur et Angèle Bihart, 25 ans, lingère — Florent Decottignies, 25 ans, ouvrier de filature et Clemence Decaverle, 18 ans, ouvrière de filature.

Etat-civil de Mouvaux

Du 25 mai au 4 juin 1898

Naissances — Jean-Baptiste Hancq, les Durieux — Emilie Verbecque, les Bonnets — Clara Briche, la Croix-Rouillette — Louis Vanoost, le Paradis — Camille Lauwers, rue Gambetta.

Décès. — Amandine Maugain, 25 ans, 6 mois, les Bonnets — Maurice Verbrugge, 5 mois 15 jours, rue Durieux — Flore Lesquette, 12 ans 11 mois, le Pil — Adèle Lefebvre, 58 ans 9 mois, le Paradis.

Mariages — Entre : Jean-Baptiste Dehaene, 32 ans, tisserand et Angèle Bien-quart, 31 ans, soupeuse — Charles Faron, 25 ans, tisserand et Lucie Rasse, 24 ans, soigneuse.

MARCHÉ A TERME

de Roubaix-Tourcoing

Du 9 juin

Cote officielle de 4 heures .f.*
Peignes de la Plata et de l'Uruguay.

Livraisons	TYPE 1 qual. à fabr. Cote prec.	TYPE 1 Cote jour.	TYPE 2 qual. conr. Cote prec.	TYPE 2 Cote jour.	Poign. d'A Type a.o. Cote prec.	Cote jour
Mai	—	—	—	—	—	—
Juin	4 50	4 50	—	—	—	—
Juillet	4 475	4 475	—	—	—	—
Août	4 45	4 45	—	—	—	—
Septembre	4 45	4 425	—	—	—	—
Octobre	4 425	4 425	—	—	—	—
Novembre	4 425	4 40	—	—	—	—
Décembre	4 425	4 40	—	—	—	—
Janvier	4 40	4 40	—	—	—	—
Février	4 40